



COMITE

NATIONAL ITIE SENEGAL (CN-ITIE)

**TERMES DE REFERENCE**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES  
MEMBRES DU GMP SUR LES DEFIS LIES AU  
DEVELOPPEMENT DES PROJETS GAZIERS ET  
PETROLIERS**

Numéros du Don / Crédit : 0A2673 & 0A6166

REF : SNCNITIE-REF-4

Date : Juillet 2018

## Sommaire

|  |    |
|--|----|
| CONTEXTE .....                                     | 3  |
| OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES .....             | 5  |
| Objectif général .....                             | 5  |
| Objectifs spécifiques .....                        | 5  |
| Mandat de chaque consultant.....                   | 5  |
| Grille indicative de répartition des tâches: ..... | 7  |
| CHAMPS D'INTERVENTION.....                         | 11 |
| Description de la mission .....                    | 11 |
| Activités spécifiques.....                         | 11 |
| CALENDRIER ET LOGISTIQUE .....                     | 12 |
| Calendrier .....                                   | 12 |
| Ressources humaines .....                          | 12 |
| Autres moyens .....                                | 12 |
| MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE.....             | 12 |

## CONTEXTE

Depuis 2013, le Sénégal fait partie du groupe des pays mettant en œuvre l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). L'ITIE est une Norme internationale qui vise à améliorer la transparence et à promouvoir la redevabilité dans la gestion des revenus tirés des ressources minières, gazières, pétrolières.

L'exploration pétrolière s'est intensifiée au cours des dernières années, et a abouti à la découverte d'un gisement de pétrole en 2014, par la société CAIRN Energy, et fin 2015 d'un gisement de gaz par Kosmos Energy. Ceci confirme le potentiel géologique du bassin sénégalais. Ces découvertes ont modifié les perspectives économiques ainsi que les priorités en matière de réformes au niveau du secteur.

Dans cette dynamique, le Gouvernement a engagé une série d'initiatives pour renforcer la bonne gouvernance et la transparence dans le secteur. C'est ainsi, qu'une révision du code pétrolier est en cours pour mettre en place un nouveau cadre juridique et institutionnel dans lequel la transparence sera renforcée.

La révision constitutionnelle adoptée par référendum en mars 2016 reconnaît également aux citoyens le droit sur leurs ressources naturelles. C'est dans la même perspective que s'inscrit la création du Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS-PETROGAZ) qui permettra d'assurer une impulsion dynamique du secteur de l'Energie et un contrôle stratégique du processus de mise en valeur des réserves pétrolières et gazières, à travers notamment, le renforcement des actions de l'ITIE.

Par ailleurs, l'exploitation pétrolière et gazière à grande échelle est une nouvelle donne et mérite donc d'être encadrée. La participation de tous les acteurs au renforcement de la transparence dans toute la chaîne de valeur de cette future industrie est essentielle.

Cependant, une participation de qualité de l'ensemble des parties prenantes nécessite une bonne connaissance /compréhension des dynamiques et du fonctionnement du secteur des hydrocarbures au Sénégal.

Dans le contexte actuel marqué par la révision du code pétrolier de 1998, il est opportun de renforcer les capacités des parties prenantes à l'ITIE.

En tant qu'acteur clé, le Comité National est particulièrement attendu pour ses recommandations et son plaidoyer utiles à l'amélioration de la gouvernance dans ce secteur.

En outre, le niveau du Groupe Multipartite pour les questions liées à la comptabilité en général, devra être renforcé. Car, une bonne connaissance des questions relatives à la lecture des tableaux comptable donc, des flux recensés dans les rapports financiers, est nécessaire pour mieux encadrer les décisions du GMP, et le dialogue avec les acteurs. Ainsi, un des modules de la formation visera à renforcer les capacités des parties prenantes à l'ITIE et à assurer une bonne information des citoyens, et des communautés sur la situation financière du secteur extractif, son évolution et sa performance dans l'économie.

A cet égard, le Comité national ITIE avec l'appui de la Banque Mondiale entend mobiliser les expertises internationale et locale, pour développer trois modules de formation à l'intention des membres du Comité National. Cette activité qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de renforcement de capacités devrait permettre à ces acteurs de mieux jouer leur rôle dans le processus ITIE, mais aussi d'apporter une contribution au processus de révision du code pétrolier en cours.

Un module portera sur la législation et la fiscalité pétrolière, et le second module sera axé sur les enjeux liés à l'industrie pétrolière et gazière (gestion des recettes, enjeux économiques, sociaux et environnementaux) et les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Le troisième module portera sur une introduction à la comptabilité et la lecture des tableaux comptables des entreprises extractives.

## **OBJECTIFS ET RESULTATS ESCOMPTES**

### **Objectif général**

Il s'agit à travers le développement de trois modules et la tenue de formation, de doter les membres du Comité National des outils nécessaires pour comprendre les informations économiques des entreprises extractives, analyser les enjeux liés à l'industrie pétrolière et gazière, et de s'imprégner des meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance du secteur des hydrocarbures.

### **Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques associés à cette mission sont les suivants :

- Présenter le secteur pétro-gazier et ses spécificités;
- Partager avec le CN-ITIE les meilleures pratiques internationales en matière de fiscalité et de législation dans le secteur pétrolier ;
- Expliquer les enjeux financiers, économiques, sociaux et environnementaux qui se posent dans les contrats ;
- Faciliter à travers des exercices pratiques une discussion constructive et encadrée sur le code pétrolier (Loi 98-05) du Sénégal ;
- D'imprégner les membres du CN-ITIE des pratiques de reporting comptable.

### **Mandat de chaque consultant**

Le Cabinet recruté devra s'appuyer sur des consultants internationaux et nationaux.

Les consultants internationaux et les consultants nationaux devront travailler ensemble à l'élaboration de ces modules, en s'appuyant sur une répartition des tâches telles que définies dans la partie « **Grille indicative de répartition des tâches** » des termes de référence.

Les consultants internationaux ont pour objectif de présenter les différents aspects et options de la législation et de la fiscalité pétrolière au niveau international et de faire ressortir les meilleures pratiques. Le rôle des consultants nationaux est de faire le lien entre ces pratiques internationales

et la législation et la fiscalité en vigueur au Sénégal.

A cet effet, les tableaux ci-dessous présentent les sujets qui devront être abordés dans les trois (3) modules. Chaque module correspond à environ deux (2) journées de formation.

## Grille indicative de répartition des tâches:

### Module 1 : Législation et fiscalité pétrolière

|   | Consultant international  | Consultant national   |
|---|---|---|
| Lois et contrats pétroliers   | Que couvre la loi/le contrat (les différentes options et modèles), la durée du contrat, la négociation du contrat ?                                     | Plus spécifiquement au Sénégal, que couvre la loi/le contrat, les différents types de contrats, les durées de validité, qui participe à la négociation des contrats |
| Introduction au cycle de vie d'un projet pétrolier<br>(Découvertes de pétrole et de gaz au Sénégal) | Exploration, faisabilité, construction, production, fermeture<br>Différences Offshore/On shore<br>Le circuit de commercialisation                       | Tableau des entreprises pétrolières présentes au Sénégal selon les phases du cycle, comparaison avec un ou deux pays africains (ex : Cote d'Ivoire et Ghana)        |
| La Compagnie Nationale Pétrolière   | Modèles et pratiques existantes, rôles  | PETROSEN : statut, rôle, fonctionnement...  |
| Les régimes fiscaux   | Survol des pratiques existantes et modes de calcul pour les:<br>prime à la signature, prime de production, frais de location, rentes, redevances, impôt | Le régime fiscal sénégalais pour les compagnies pétrolières et gazières suivant les différentes phases (exploration, exploitation).                                 |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>sur les revenus des sociétés, participation aux bénéfices, participation de l'Etat, autres taxes basées sur les bénéfices, autres taxes générales (les droits d'importation, taxe de vente, taxe foncière, droits d'accise, retenues à la source)</p> <p>Notion de dégressivité et de progressivité, Modélisation financière en fonction du régime fiscal</p> | <p>Modélisation financière sur les recettes de l'Etat dans le cadre d'un CRPP type au Sénégal</p> |
|--|--|---|

## Module 2 : Enjeux et meilleures pratiques

|  | Consultant international  | Consultant national   |
|--|---|---|
| Défis liés à la gestion des recettes pétrolières et gazières | <p>Caractéristiques des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*sont incertaines et volatiles</li> <li>*sont limitées dans le temps</li> <li>*peuvent avoir un impact négatif sur d'autres secteurs économiques</li> </ul> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment faire face à la volatilité ?</li> </ul> | <p>Plus spécifiquement au Sénégal, quels sont les principaux défis dans la gestion des recettes pétrolières et gazières ?</p> |



|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment gérer les recettes limitées dans le temps ?</li> <li>- Comment faire face au syndrome hollandais ?</li> <li>- Comment renforcer les institutions ?</li> </ul>   |  |
| Outils de gestion des recettes pétrolières et gazières | <p>Règles de partage des recettes</p> <p>Règles fiscales</p> <p>Objectifs des Fonds (Stabilisation des dépenses, épargne, stérilisation des entrées massives de capitaux...)</p> <p>Dépenses pour le développement</p> <p>Transparence des fonds</p> <p>Cas pratique de gestion des revenus (chili, Malaisie, Norvège)</p> | Passer en revue les outils prévus par le code et analyser les forces et les faiblesses (enjeux liés à la transparence) |
| Efficacité des systèmes de partage des revenus des IE  | <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Règles de partage des recettes</li> <li>✓ Différents systèmes de partage des revenus</li> <li>✓ Déterminants principaux</li> <li>✓ Critères d'appréciation</li> </ul>   | Simulations sur des scénarios probables au Sénégal   |
| Prise en charge des impacts                            | Pratiques internationales dans l'encadrement   | Législation sénégalaise sur les  |

|  |   |  |
|--|---|--|
| environnementaux et sociaux par la loi et le contrat | par les lois et les contrats des impacts environnementaux et sociaux des projets pétroliers | impacts environnementaux et sociaux des projets pétroliers |
|--|---|--|

### Module 3 : Enjeux et meilleures pratiques

|   | Consultant international   | Consultant national  |
|---|--|--|
| Introduction à la comptabilité et Lecture des tableaux comptables | Normes internationales de reporting financier et comptable pour les industries extractives<br>Exigences de reporting et fiabilité des informations pour les entreprises cotées en bourse<br>Déclaration par projet selon les règles de l'UE et de la SEC | Présentation du modèle du Système Comptable OHADA (SYSCOA révisé)<br>Les modalités d'élaboration des états financiers<br>Les états financiers : structuration et mode d'emploi |

Il est demandé aux consultants d'accorder une importance particulière au fait de rendre les modules ludiques, vivants et accessibles. Il s'agit d'éviter l'écueil de la présentation fastidieuse d'une liste de lois et règlements.

## **CHAMPS D'INTERVENTION**

### **Description de la mission**

La mission du Cabinet, consiste à mener des formations pour renforcer les connaissances des membres du comité national ITIE sur les meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance du secteur des hydrocarbures. La formation sera dispensée en langue française.

### **Activités spécifiques**

Le Cabinet devra mener les tâches suivantes :

- Préparer les modules de formation (voir tableau en section OBJECTIFS).
- Présenter les modules pour les ateliers de deux jours chacun, destiné aux membres du Comité national ITIE (environ trente à trente-cinq [30-35] participants).
- Remettre sous format électronique les modules au Secrétariat du comité national de l'ITIE pour tirage et distribution lors des formations et à l'occasion d'autres activités du comité national. Le Cabinet autorisera donc le comité national ITIE à utiliser le module pour une large diffusion.
- Les Consultants doivent intégrer de petits tests sur les présentations pour permettre aux participants de tester les acquis. Un test de niveau général est souhaitable au début de la formation.
- Remettre un rapport d'évaluation de la formation dans les quinze jours qui suivent la tenue de la formation.

## **CALENDRIER ET LOGISTIQUE**

### **Calendrier**

La mission démarrera à la mi-Août 2018 et comportera un maximum de 20 jours de travail répartis entre la conception et la rédaction des modules, et les deux jours par l'atelier de formation.

Le Cabinet sera invité à proposer un calendrier réalisable.

### **Ressources humaines**

Les consultants du Cabinet doivent avoir capitalisé au moins dix (10) années d'expérience professionnelle. Ils devront démontrer :

- Une expertise technique dans le domaine de la législation et de la fiscalité pétrolière ;
- Une expérience réussie dans la formation dans le domaine juridique, comptable, et fiscal, notamment pour un public de non-spécialistes.

### **Autres moyens**

Le Secrétariat ITIE s'engage à louer la salle et le matériel nécessaire à la tenue de l'atelier de formation. Le Secrétariat est également en charge du tirage des modules de formation.

Toute autre dépense engendrée par la mission pour le Cabinet est aux frais de celui-ci et devra être pris en compte dans la proposition financière.

## **MODALITES DE DEPOT DE CANDIDATURE**

Les prestataires doivent soumettre une proposition technique et une proposition financière. Le dossier complet doit être contenu dans une seule enveloppe avec la mention : « Sélection d'un RECRUTEMENT D'UN CABINET RENFORCEMENT DES CAPACITES DES MEMBRES DU GMP SUR LES DEFIS LIES AU DEVELOPPEMENT DES PROJETS GAZIERS ET PETROLIERS».

Les Cabinets peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives, et envoyer au Comité National une offre commune.

- Offre

La proposition demandée comprendra :

- ✓ CV détaillés des Consultants;

- ✓ une note de présentation des références et expériences en matière de formations/ateliers similaires du Cabinet;
- ✓ une note méthodologique précisant la compréhension du sujet, la méthode de travail et le chronogramme de la mission.

Les Offres doivent être déposées auprès de Monsieur Papa Alioune Badara PAYE à l'adresse ci-dessous, par courrier physique ((1) original et deux (2) copies), ou par voie électronique à l'adresse [eitirecrutement@gmail.com](mailto:eitirecrutement@gmail.com) en mettant en copie [badara.paye@itie.sn](mailto:badara.paye@itie.sn) au plus tard le Jeudi 02 Août 2018 à 10 heures précises (GMT).

*Secrétariat Technique - Comité National ITIE* | **186 Avenue du Président Lamine GUEYE x Jacques Bugnicourt,**  
**Immeuble Collé Ardo SOW, 5<sup>ème</sup> étage.**  
**Tél. : 33 821 69 72 / 77 609 80 63 |**  
**E-mail : [eitisenegal@gmail.com](mailto:eitisenegal@gmail.com) / [itie@itie.sn](mailto:itie@itie.sn) |**  
**Site web : [www.itie.sn](http://www.itie.sn) .**